

Présentation par Morgane SECOND, Z Architecture (mandataire équipe MOE) du projet architectural, des choix techniques réalisés par le COTECH, des couts de fonctionnement des installations et du montant des travaux stade APD.

Présentation par Christopher POHL, ADOC (AMO) des recettes, couts de fonctionnement et d'exploitation et bilan prévisionnel d'exploitation.

Les diaporamas sont joints à la présente et sont indissociables du présent.

Des échanges avec les présents s'en sont suivis.

-Comment améliorer encore les consommations de fluides ?

Il est compliqué de faire des comparatifs car les couts de l'énergie ne sont pas stables, et non comparables entre les renégociations des contrats de chaque exploitant. Est prévue au projet la récupération de la chaleur des eaux grises des douches et des CTA avec récupérateurs de chaleur. A ce stade, le projet est plutôt très vertueux comparativement aux autres centres aquatiques récents.

Pour faire mieux, il faudrait beaucoup de foncier et installer au minimum 1000m² de panneaux solaires. Il est fait la remarque par un des élus que des ombrières photovoltaïques ou de la géothermie pourraient être installés.

-Pourquoi l'orientation au Nord de la façade vitrée ?

Cela a été un choix de Z Architecture lors du concours pour : limiter les risques de surchauffe estivale, se prémunir des masques présents au Sud (arbres, complexe sportif), favoriser l'insertion paysagère du projet. Des ouvrants en partie haute côté Sud permettent malgré tout de bénéficier des apports lumineux et de permettre une ventilation naturelle en période d'été.

-Le bassin en inox revêtu présente un fond « doux » (« sol souple » sur béton) et des bords rigides (Inox revêtu de membrane PVC). Il a été préféré à de l'inox brut car moins sombre et moins cher.

- le bassin d'apprentissage présente une surface permettant d'accueillir un groupe de 20 personnes en aquagym. Elle peut aussi être pratiquée dans le grand bassin, dans la partie la moins profonde.

- il serait intéressant d'avoir des repères au plafond du grand bassin afin de guider les personnes pratiquant le dos crawlé.

- le chauffage biomasse (chaufferie bois) a été étudié, mais le site ne présente pas les capacités foncières permettant d'accueillir cet équipement. Toutefois, si une chaufferie collective se met en place sur la plaine St Martin, le projet est étudié pour s'y raccorder facilement.

- Comment réduire le déficit d'exploitation ?

Il faut augmenter la fréquentation pour augmenter les recettes. En effet quel que le nombre de personnes présentes sur l'équipement, le cout de fonctionnement reste similaire. C'est pour cela que l'équipement est conçu pour répondre à tous les profils de fréquentation.

-Il ne faut pas oublier que le tourisme et les résidences secondaires présentent un fort potentiel de fréquentation.

- Le remboursement des charges financières liées à l'investissement n'est pas compté dans le bilan financier.

- Le Président de la Commission rappelle que la piscine actuelle génère un déficit d'environ 90 000€/an, et que si nous conservions la piscine actuelle, il faudrait la rénover pour environ 1.5M€. Que le projet de centre aquatique est très bien subventionné, mais que ces financements tomberont s'il n'est pas réalisé dans les délais.

Le projet de centre aquatique intercommunal ne pourra se réaliser financièrement qu'en augmentant les impôts (taxe foncière). Cela aura un impact différent selon les communes du territoire, en fonction des paramètres locaux.

- Les enjeux du projet, l'apprentissage de la nage par les enfants pour limiter les risques de noyade, et l'attractivité du territoire, sont à mettre en lien avec son cout financier. Il faut également le mettre en perspective avec l'ensemble des autres projets d'investissement de la CC.

- le bilan financier réalisé par ADOC est plutôt pessimiste et comporte des marges de sécurité. Il faudrait faire un bilan plus optimiste, car la CC pourrait facilement couvrir le déficit en faisant des efforts.

- Quel est le meilleur mode de gestion ?

Pour ADOC, cela dépend avant tout des personnes qui exploitent et non du mode de gestion. Certaines DSP sont mieux gérées que les Régies, et inversement. Il est souvent constaté que les collectivités ont recours à une DSP pour lancer les premières années d'exploitation de l'équipement, qui reste un exercice délicat.

-le prix des entrées pris comme hypothèse pour le bilan pourraient être augmenté pour limiter le déficit. Mais cela pourrait limiter la fréquentation. ADOC rappelle que le cout réel d'accueil d'une personne en piscine est d'environ 15€ pour l'exploitant.

- la piscine actuelle comptabilise environ 10 000 personnes par an (10 173 en 2022).

NOM	QUALITE	SIGNATURE
ROY Emmeline	Conseillère municipale COTLET	
G&A Jérôme	Adjoint communal de Conflent	
CARMIER Jean	Adjoint aux Finances Arboussols	
MIR Jean François	conseiller communal EUS	
NAHIEUX ERIC	Prac de Bailletavy	
PRADEIUE Severine	Conseillère Municipal CATUAR	
Cobert Thérèse	CM Prades	
Prevot Elisabeth	Adjoint Prades	
THIERRY Clém	Vice Prades Sports	
OLLIVIER Marie-Anne		

